CHARTE DU BON USAGE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Introduction:

Dans un but de transparence à l'égard des utilisateurs, de promotion d'une utilisation loyale, responsable et sécurisée des ressources informatiques, la présente charte pose les règles relatives à l'utilisation des ressources informatiques mises à disposition lors du salon « Ces'Esport » organisé les 16 et 17 mars 2019 au parc des expositions de Reims.

La charte définit également les moyens de contrôle et de surveillance de l'utilisation des ressources informatiques et des jeux proposés pourun bon déroulement du salon.

Elle ne remplace en aucun cas les lois en vigueurs que chacun est censé connaître.

1. Application et dépôt légal

Entrée en vigueur la présente charte est applicable à compter du 16 mars 2019 Elle a été adoptée après information et consultation du comité d'entreprise en date du 20 décembre 2018.

2. Domaines d'applicationet définition

Cette charte s'applique à toute personne, quel que soit son statut, utilisant et/ou ayant utilisé les ressources informatiques mis à disposition lors du salon du Ces'Esport.

Les personnes utilisant ou ayant eu accès aux ressources informatiques, au réseau et au service Internet sont appelées "utilisateurs".

Les ressources informatiques mises à disposition correspondent aux systèmes et réseaux informatiques (serveurs, routeurs et connectiques), aux équipements, aux moyens de stockage, aux moyens informatiques de calcul ou de gestion locaux ainsi qu'à ceux auxquels il est possible d'accéder à distance, directement ou en cascade à partir du réseau administré par l'association.

Les "services internet" correspondent à la mise à disposition par des serveurs appartenant à l'association..... de moyens d'échanges et d'informations.

Les administrateurs systèmes et/ou réseaux sont responsables techniquement de la sécurité et du bon fonctionnement des ressources informatiques mis à disposition dans la limite des dispositions légales.

L'accès au salon, aux ressources informatiques mis à disposition impliquent l'acceptation pleine et entière de la présente charte.

3. Autorisation d'accès aux ressources informatiques, systèmes et réseaux informatiques :

L'utilisation des ressources informatiques dans le cadre de ce salon, est soumise à autorisation préalable, concrétisée par l'acquittement d'un droit d'entrée fixée à...... et à son inscription individuelle à chacun des jeux proposés.

Cette autorisation est strictement personnelle et ne peut donc en aucun cas être cédée, même temporairement, à un tiers.

L'utilisation des ressources informatiques, systèmes et réseaux informatiques doivent être effectuée exclusivement dans le cadre de ce salon et pour l'usage de ce salon étant précisé que les ressources informatiques, systèmes et réseaux informatiques ne peuvent être exportés de quelque manière que ce soit en dehors de ce salon.

L'association se réserve le droit de retirer à tout moment cette autorisation, et ce, sans préavis, en cas de violation des règles fixées dans le cadre de ce salon et/ou des jeux et/ou en cas de violation de la loi.

Cette autorisation prend fin lors de la cessation du salon et/ou lorsque l'utilisateur a perdu de façon définitive aux jeux.

L'utilisateur est responsable avant son départ de la destruction de ses données privées.

Toute connexion de matériel personnel est soumise à autorisation et se fait dans le cadre des règles de sécurité de ce salon.

L'association, le salon et ses organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de vol ou de dégradation des équipements appartenant aux utilisateurs et/ou visiteurs.

Chacun est responsable du trafic relatif à sa connexion.

4.L'administrateur système

Sont administrateurs systèmes, les personnes ayant été désignées pour installer et gérer les machines. Elles sont en charge d'assurer la meilleure marche possible du système pour tous.

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés par les administrateurs systèmes et/ou réseaux dans le respect de la législation applicable, notamment de la loi sur l'informatique et les libertés, de la jurisprudence et du RGPD.

Pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité du système informatique, l'administrateur système peut accéder, sur les systèmes ou les réseaux qu'il administre, aux informations nécessaires à des fins de diagnostic et d'administration du système ou du réseau, et de procéder aux investigations nécessaires.

L'administrateur système doit s'efforcer de ne pas les altérer.

L'administrateur système est soumis à un devoir de confidentialité.

L'administrateur système est tenu de ne pas divulguer les informations acquises par ses recherches sauf pour des besoins légaux et lorsqu'une recherche est rendu nécessaire par le constat d'actes de piratage et/ou de tricherie ou de soupçons de piratage et/ou de tricherie.

En particulier, l'administrateur système peut explorer les fichiers desutilisateurs et en faire connaître des extraits à la direction de l'association. Il peut aussi générer et consulter tout journal d'événements, et enregistrer des traces, si besoin est. La liste exhaustive de ces journaux peut être consultée par simple demande auprès des administrateurs systèmes.

L'administrateur système peut réaliser des sauvegardes de certains disques.

L'administrateur système peut intercepter ou interdire tout flux informatique (Web, courriel, transfert de fichiers, téléphonie, vidéo, etc.)

L'administrateur système peut procéder à toute recherche préventive de faille sur les machines, personnelles ou non, branchées sur le réseau interne et prendre des mesures conservatoires en cas de risques pour la sécurité (virus par exemple), ou utilisation en violation de la présente charte sans préjuger des autres sanctions qui pourraient en résulter. L'administrateur système peut déconnecter, physiquement ou logiquement, une machine en cas desuspicion.

5. Règles d'utilisation, de sécurité et de bon usage s'imposant à l'utilisateur

5.1. Cadre général : utilisation normale et respectueuse

L'utilisateur doit respecter les règles en vigueur dans le cadre de ce salon.

L'utilisateur s'oblige également en toutes circonstances à se conformer à la législation, qui protège notamment la vie privée, les droits de propriété intellectuelle, littéraire, artistique, le secret des correspondances, les données personnelles, les systèmes de traitement automatisé de données, le droit à l'image des personnes, l'exposition des mineurs aux contenus préjudiciables. L'utilisateur s'engage à ne pas faire l'apologie de tout type de crime ou délit.

5.2. Préservation de l'intégrité des moyens, ressources et systèmes informatiques

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux mis à disposition.

L'utilisateur s'engage à utiliser correctement les ressources mises à sa disposition à en respecter l'intégrité et à ne pas apporter volontairement des perturbations au bon fonctionnement des ressources informatiques et des réseaux que ce soit par des manipulations anormales du matériel (mémoire à ne pas saturer, espace disque, bande passante des réseaux,) ou par l'introduction de logiciels parasites connus sous le nom générique de virus, chevaux de Troie, bombes logiques, sniffer...

L'utilisateur s'engage à respecter les ressources qui ne lui sont pas mises à sa disposition même si elles lui sont accessibles (imprimante par exemple).

L'utilisation ou le développement de programmes mettant sciemment en cause ou présentant un risque pour l'intégrité des ressources informatiques mis à disposition, ou pour les jeux proposés sont interdits. Tout constat de violation, tentative de violation ou soupçon de violation doit être signalée aux responsables de l'association et/ou organisateurs du salon.

5.3. L'usage de la cryptographie

L'usage de la cryptographie est interdit.

La cryptographie se définit comme suit : ensemble des procédés visant à crypter des informations pour en assurer la confidentialité entre l'émetteur et le récepteur

5. 4. Droits, devoirs et obligations s'imposant à l'utilisateur

L'utilisateur doit faire preuve de la plus grande correction à l'égard des autres joueurs dans le cadre de ses échanges et/ou des jeux.

L'utilisateur a le devoir de s'informer des règles de sécurité générales et propres au site auprès des administrateurs systèmes et réseaux.

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques et du réseau auxquels il a et/ou a eu accès. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence et de vigilance. En particulier, il doit signaler à la direction informatique toute violation ou tentative de violation de l'intégrité de son compte, des ressources mises à disposition, et, de manière générale tout dysfonctionnement, incident ou anomalie qu'il peutconstater.

A son niveau, l'utilisateur a aussi, la charge de contribuer à la sécurité générale en respectant les règles d'utilisation, de sécurité et de bon usage. L'utilisation de ces ressources doit être rationnelle et loyale afin d'en éviter la saturation ou leur détournement. En particulier : L'utilisateur doit appliquer les recommandations particulières de sécurité fixées par l'association Ces'Esport

L'utilisateur doit assurer la protection de ses informations; il lui appartient de sauvegarder ses données en utilisant les différents moyens de copie à sa disposition.

L'utilisateur ne doit pas utiliser ou essayer d'utiliser des comptes autres que le sien et pour lequel il a reçu une autorisation ou de masquer sa véritable identité; Il doit s'abstenir de toute tentative de s'approprier ou de déchiffrer le mot de passe d'un autreutilisateur.

L'utilisateur ne doit pas tenter de lire, modifier, copier ou détruire des données dont il n'a pas la responsabilité, sauf autorisation explicite.

L'utilisateur ne doit pas gaspiller volontairement des ressources communes (espace disque, impressions, occupation des postes de travail, transferts réseau, occupation de serveurs distants, etc.) pour un autre usage que celui visé par le présentsalon.

L'utilisateur ne peut modifier un équipement commun, tant du point de vue matériel que logiciel, ni connecter un équipement au réseau sans l'accord explicite des administrateurs.

L'utilisateur ne doit pas quitter son poste d'utilisation ni ceux en libre-service sans se déconnecter ou le verrouiller.

L'utilisateur doit, lors de son départ définitif du salon, détruire ses données privées. S'il ne s'y astreint pas, leur suppression sera réalisée de droit sans préavis.

L'utilisateur ne doit ni installer ni utiliser de logiciels à caractère ludique autre que celui visé dans le cadre du présent salon et/ou contraire à la loi.

L'utilisateur s'engage à ne pas exploiter les éventuels trous de sécurité, anomalies de fonctionnement, défauts de configuration. Il doit les signaler immédiatement à l'administrateursystème, et ne pas en faire la publicité.

L'utilisateur évite au mieux l'introduction et la propagation de virus sur lesmoyens informatiques personnels et /ou mis à disposition.

L'utilisateur doit déclarer tout vol de matériel informatique, personnel ou professionnel, afin de prendre rapidement les mesures appropriées.

6. Respect de la législation de la propriété intellectuelle :

La reproduction, la représentation ou la diffusion d'une œuvre de l'esprit ou d'une création protégée au titre de droits voisins est soumise au respect des droits de propriété intellectuelle et nécessite une cession et/ou une autorisation émanant des titulaires des droits patrimoniaux et moraux prévus par le Code de la propriété intellectuelle, sous peine de constituer le délit de contrefaçon de droit d'auteur.

De même, les signes distinctifs et inventions étant susceptibles de protection au titre d'un droit de propriété intellectuelle, leur reproduction, représentation ou diffusion est susceptible de constituer, à défaut de telles cessions et/ou autorisations, le délit de contrefaçon de marque ou de brevet.

En ce qui concerne plus particulièrement la reproduction et/ou l'utilisation d'un logiciel, il est rappelé qu'en l'absence d'autorisation du titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ce logiciel ou en cas de non-respect des conditions et limites définies par celui-ci (en ce qui concerne notamment les copies de sauvegarde), cette reproduction est interdite et est constitutive du délit de contrefaçon.

Il est enfin rappelé que les bases de données et les contenus en ligne sont protégés au bénéfice de leur auteur, outre par le droit d'auteur, par un droit spécifique.

Il est interdit d'installer sur tout système utilisé dans le cadre de ce salon, une fonte ou tout autre document en violation des copyrights et licences associés. Les clauses de redistribution des logiciels libres doivent être respectées.

L'usage des ressources mis à disposition doit être conforme et notamment, le téléchargement massif et systématique de ressources documentaires parl'intermédiaire d'un robot ou de tout autre logiciel est interdit.

7. Respect de la confidentialité des informations

L'accès à certains éléments du système d'information (comme la messagerie électronique ou téléphonique, les sessions sur les postes de travail, le réseau, certaines applications ou services interactifs) est protégé par des paramètres de connexion (identifiant, mot de passe). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels.

L'utilisateur doit choisir des mots de passe sûrs avec un certain degré de complexité respectant les recommandations de l'administrateur système, et l'administrateur peut en tester la robustesse. Ces mots de passe doivent êtregardés secrets, ne doivent pas être écrits, ne doivent pas être enregistrés dans des systèmes et en aucun cas être communiqués à des tiers. À la demande des administrateurs systèmes, ils doivent être changés.

L'utilisateur s'engage à ne pas déléguer les droits d'utilisation qui lui sont attribués et/ou mettre à la disposition d'utilisateurs non autorisés un accès aux systèmes ou aux réseaux, quel que soit le type de matériel employé.

Ils permettent en particulier de contrôler l'activité des utilisateurs. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

Chaque utilisateur est responsable pour ce qui le concerne du respect du secret et de la confidentialité des informations qu'il est amené à détenir, consulter ou utiliser.

Il est cependant interdit de prendre connaissance d'informations et/ou solutions aux jeux détenues par d'autres utilisateurs, quand bien même ceux-ci ne les auraient pas correctement protégées. En conséquence, les utilisateurs ne doivent pas tenter de lire, copier, divulguer, modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisés.

L'utilisateur ne doit pas tenter de quelque manière que ce soit d'intercepter des communications entre tiers et/ou informations susceptibles de l'aider dans la résolution des jeux.

8. Relations avec d'autres sites informatiques

Il est interdit d'essayer d'utiliser et/ou de se connecter sur un autre site ou autres systèmes que celui utilisé dans le cadre du salon et/ou des jeux, quel qu'ils soient et quel que soit l'objectif visé, sans y être dûment autorisé.

9. Lespare-feu/firewall

Il est interdit de forcer l'accès aux pare-feu et/ou accéder à sesconfigurations. Seuls l'administrateur a l'autorisation d'y accéder.

10.RGPD, traitement et durée de conservation desdonnées

Le traitement et la conservation des données personnelles se font conformément au « Règlement Général sur la Protection des Données » dit RGPD (en anglais « General Data Protection Regulation » ou GDPR) qui encadre le traitement des donnéespersonnelles sur le territoire de l'Union Européenne et aux dispositions de la loi française informatique et Libertés de 1978 qui renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant en la matière (CNIL).

Une « donnée personnelle » est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement (exemple : nom, prénom) ou indirectement (exemple : par un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone), une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image).

Le « traitement de données personnelles » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition).

Les données à caractère personnel seront conservées pendant une durée au maximum de 14 jours après la fin du salon.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir la communication des informations le concernant, il devra adresser sa demande par écrit à : Nathan Poret.

11. Sanctions

Tout utilisateur qui ne se sera pas conformé à ces règles engagera sa responsabilité en cas de détériorations d'informations ou d'infractions aux dispositions en vigueur.

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les dispositions de la présente charte et condition des jeux et du salon est susceptible de voir suspendre ses droits d'accès, de renvoi immédiat pur et simple du salon et est passible de poursuites judiciaires auprès des instances civiles ou pénales compétentes.

L'utilisateur qui ne signale pas les anomalies de fonctionnement, les tentatives de violation de leur compte ou des jeux, ou des délits, crimes ou tentatives de ces délits et crimes est également passible des mêmes sanctions.

Je soussigné	déclare	avoir	pris	connaissance	des
termes de la présente charte et					
□ Je m'engage à la respecter dans sonintégralité.					
☐ J'accepte les conditions de lacharte					
Fait-le	À	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
En deux exemplaires originaux,					
Signature (faire précéder la signature de	es mentic	ns lu e	et app	orouvés)	